

# Commune de VAUX LES PRES

## **Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 30 janvier 2015**

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés le vendredi 30 janvier 2015 à 20h30, sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 26 janvier 2015.

### **Présents :**

Gérard BOURQUIN, Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

**Excusés :** Renée LEGUIN pouvoir à René GIRARD, Daniel GOUDIER pouvoir à Alain ROUSSELOT.

**Secrétaire de séance :** René GIRARD

### 1- **Approbation du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2014.**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

- 2- **Projet Néolia: convention de projet urbain partenarial (P.U.P.) pour la prise en charge financière de l'extension du réseau électrique**
- 3- **Convention de partenariat entre la commune et le Syndicat mixte d'énergies du Doubs (Syded) pour travaux d'enfouissement de l'éclairage public.**

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour sont étroitement liés et présentés conjointement.

Pour mener à bien la réalisation des aménagements du lotissement « Les jardins du château » (Neolia), des travaux sur le réseau électrique communal sont nécessaires. Profitant de ce contexte, la commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de téléphonie ainsi qu'au remplacement des candélabres sur la RD 216, entre le giratoire et la rue des charrières.

Une convention donnant mandat au Syded pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de la ligne moyenne tension est proposée à l'approbation du conseil. Les incidences financières figurent dans le tableau ci après.

La société Néolia, par convention P.U.P. soumise à approbation du conseil, s'engage pour sa part à reprendre totalement à sa charge l'incidence financière des dépenses restant à charge de la commune pour la partie de travaux qui concernent spécifiquement le lotissement, à savoir :

- l'extension du réseau électrique nécessaire pour alimenter le futur lotissement,
- la mise en place de l'éclairage public en souterrain au droit du lotissement,
- et l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonie le long de la grande rue, au droit du lotissement.

et ce à hauteur de 65147,80€ HT.

Le coût global des travaux est estimé par le Syded à 153 190 TTC qui se décomposent comme suit :

Nature travaux	Dépenses	Participations Syded/autre	Solde commune
Enfouissement du réseau électricité TTC	101 040	54 730	46 310
Eclairage public (candélabres) TTC	39 120	14 670	24 450
Réseau télécommunication TTC	8 880	1 080	7 800
Prestations du SYDED (HT, non soumis à TVA)	4 150		4 150
Sous-total estimation Syded	153 190	<b>69 400/ 1 080</b>	82710
Auxquels s'ajoute : l'enfouissement et traversée ligne à, moyenne tension (devis ERDI) HT	5347,80	Pris en charge par Neolia	0

Il reste à charge de la commune la somme de 22910,00 € dont TVA récupérable.

**Décision :** Le conseil municipal valide à l'unanimité le programme proposé et les montants prévisionnels présentés.

Il autorise le maire à signer les conventions proposées :

- avec le Syded, la convention de maîtrise d'ouvrage et la convention financière ;
- avec la société Néolia, la convention P.U.P. relative à la prise en charge financière de l'extension et enfouissement des réseaux.

#### 4- Approbation du retrait de 13 communes membres du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux.

En milieu d'année 2013, deux communautés de communes voisines – (la CC des rives de l'Ognon (CCRO sur le département 25) et CC de la vallée de l'Ognon (70) – ont fusionné pour former la CC du Val Marnaysien. Cette fusion a modifié l'intérêt pour les 13 communes de l'ex. CCRO d'adhérer au SICA, Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux. Par délibérations de leurs conseils municipaux, elles ont demandé leur retrait du SICA. (Il s'agit des communes de Burgille, Courchapon, Chevigney/O., Emagny, Jallerange, Lavernay, Franey, Monceley, Le Mouterot, Placey, Recologne, Ruffey le ch. Et Sauvagny).

Pour valider ce retrait la majorité des 2/3 des communes du syndicat doit être recueillie.

L'impact financier est peu perceptible pour les services relevant du SICA (Relais assistantes maternelles du canton d'Audeux, école de musique et entretien des cours d'eaux) et une autre forme de regroupement est à l'étude.

**Décision :** Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le retrait des 13 communes du SICA.

#### 5- Renouvellement du bail de location d'un terrain communal au « Bois de Roussel ».

Le lieu-dit « bois de Roussel » (espace en pâtures de 2,2 Ha), propriété communale, est loué à un particulier depuis plusieurs années. Le bail de 9 ans est arrivé à échéance fin décembre 2013 et doit être renouvelé. Le montant des fermages est fixé par les services Préfecture en fonction de divers indices (prix du lait...), il représente 275€ environ pour ce terrain.

**Décision :** Le conseil municipal décide à l'unanimité renouveler le bail de location du terrain « Bois de Roussel » pour une durée de 9 ans, et autorise le maire à le signer. Le montant de la location sera révisé en fonction de l'indice actualisé des fermages.

#### 6- Erreur de transcription sur une délibération du 23 octobre concernant une subvention accordée à Familles Rurales du Doubs Association de Pouilley les vignes.

Par délibération du 23 octobre 2014 le conseil municipal a accordé à l'association Familles Rurales de Pouilley les vignes, ainsi qu'à 4 autres associations locales, une subvention de 50 €. Suite à une mauvaise manipulation, cette subvention n'apparaît pas sur la version informatisée du compte rendu du conseil dont la version papier a été transmise au contrôle de légalité de la Préfecture. De ce fait une nouvelle délibération doit être prise pour rectifier cette erreur.

**Décision :** Le conseil municipal confirme la décision du 23 octobre et la subvention accordée à l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes.

#### 7- Feu d'artifice du 14 juillet 2015 : participation communale.

Comme chaque année, l'association La Vaulienne organisera le feu d'artifice du 14 juillet. Elle sollicite une participation communale de 50% des dépenses liées à cette manifestation dont le coût est fixé à 3100 €.

**Décision :** Le conseil municipal décide à la majorité (M. ROUSSELOT ne prenant pas part au vote) de prendre en charge les dépenses du feu d'artifice à hauteur de 1550 €.

### Questions diverses

- **Urbanisme :** la commission urbanisme s'est réunie le 23 janvier, avec deux dossiers de permis de construire à l'étude.
- **Commission communale des Impôts Directs (CCID) :** une réunion de la CCID est prévue mardi 3 février. Un rendez vous a eu lieu récemment aux Impôts pour faire le point sur les dossiers concernés.
- **Recensement 2015 :** point de situation au 30 janvier : 85 % de taux de retours enregistrés sur les 15 premiers jours dont 57 % par Internet. La fin de collecte est fixée au 14 février.
- **Archives communales:** le bordereau d'élimination a été signé par les archives départementales et vaut autorisation de destruction des archives éliminables. Destruction (par incinération) prévue après la fin des opérations de recensement, soit fin février.
- **Voirie:** des travaux sont sollicités par des riverains sur certaines parties de voirie occasionnant des nuisances.
- **Assainissement :** problème sur le réseau. Le curage sera fait dès que possible.
- **Eclairage.** Les travaux d'éclairage de la commune (sauf une partie grande rue) vont débiter en avril.
- **Station d'épuration :** Un prestataire de service a été mandaté pour désherber le site et tailler les roseaux.
- **Bâtiments :** résultat de la consultation des entreprises pour le parvis de la mairie. 3 devis présentés en cours d'étude. Conseil extraordinaire le 13 février pour valider les choix suite à l'ouverture des plis.
- **Environnement :** Un mur a été réparé vers la fontaine.  
Affouage communal s'élève globalement à 1157€. L'estimation ventes de grumes pour 53 m3 à 3180 €.  
Réunion récente avec comité départemental du tourisme pour le fleurissement. Le village est proposé pour une fleur ; la participation des habitants est également prise en compte dans ce classement.  
Devis présenté par une société pour retirer le dépôt sauvage de pneus le long de la RD 67. Le nettoyage sera fait au printemps.  
Travaux d'entretien de la forêt à prévoir sur proposition du garde forestier. Pour 2015, cet entretien se limite au « peignage » de la ronce sur la parcelle 5 (237 € HT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le 1 février 2015

**1e Maire**

**B. GAVIGNET**